



VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 2024-1517 :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210 – AJOUT DES CLASSES : «5834 – RÉSIDENCE DE TOURISME »; «5836 – IMMEUBLES À PARTAGER »; «5839 – AUTRES ACTIVITÉS D'HÉBERGEMENT » ET « 5899 – AUTRES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE L'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION » À LA CLASSE D'USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS À LA GRILLE DES ZONES 349 MTF, 350 MTF, 352 MTF ET 410 MTF

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière que les membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 21 octobre 2024 le règlement intitulé « Règlement n° 2024-1517 : Règlement modifiant le règlement de zonage 2009-1210 – ajout des classes : «5834 – résidence de tourisme »; «5836 – immeubles à partager »; «5839 – autres activités d'hébergement » et « 5899 – autres activités dans le domaine de l'hébergement et la restauration » à la classe d'usage spécifiquement exclus à la grille des zones 349 MTF, 350 MTF, 352 MTF et 410 MTF.

- Ce règlement a pour but de clarifier l'interdiction de l'utilisation du niveau du rez-de-chaussée à des fins d'hébergements résidentielles dans le centre-ville afin d'y maintenir un dynamisme commercial. Les zones concernées sont 349 (MTF), 350 (MTF), 352 (MTF) et 410 (MTF).

Le règlement 2024-1517 a été approuvé par la MRC lors du conseil des maires du 11 décembre 2024 et entré en vigueur le 12 décembre 2024.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Mont-Joli, ce 18^e jour de décembre 2024.

La greffière,

Me Françoise Virginie Lechasseur, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h00 et 12h et de 13h15 à 16h30 le 19^e jour du mois de décembre 2024 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

La greffière,

Me Françoise Virginie Lechasseur, OMA